

**CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION  
DANS LE CORPS DES OFFICIERS DE LA  
GENDARMERIE NATIONALE**

ouvert aux sous-officiers de carrière de gendarmerie titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (ancienne nomenclature) et au moins de niveau 6 (nouvelle nomenclature) du décret du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles, d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent à ces derniers ou d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur

-----  
**- OG SD -**

**SESSION 2021**

**ÉPREUVE DE CULTURE GÉNÉRALE**

**(Durée : 04 heures – Coefficient : 25 – Note éliminatoire < 5/20)**

« On veut s'informer vite, au lieu d'informer bien. La vérité n'y gagne pas. »  
écrivait Albert Camus dans Actuelles I, Le journalisme critique, en 1944.

Les médias sont-ils devenus trop immédiats ?